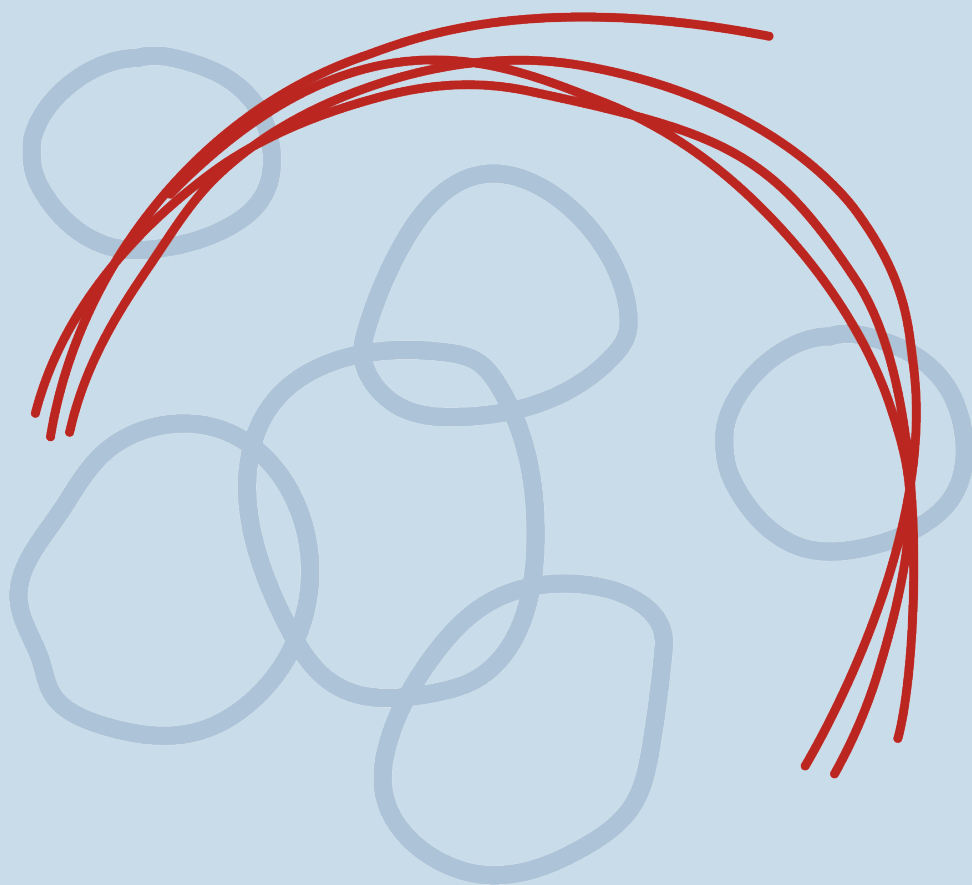


Argumentaire pour la votation populaire du 29 novembre 2026

Oui à l'arrêté fédéral sur le financement additionnel de l'AVS par le biais d'un relèvement de la TVA



Octobre 2026

En bref

Sur quoi allons-nous voter le 29 novembre ?

En décembre 2026, les retraité·e·s suisses percevront pour la première fois une 13e rente AVS. C'est ce qu'a décidé le peuple lors de la votation populaire de mars 2024. Le 29 novembre, la population se prononcera sur le mode de financement de cette 13e rente AVS. Le Parlement propose à cet effet une augmentation pérenne de la TVA de 0,4 point de pourcentage.

Quelle est la position de Travail.Suisse ?

Travail.Suisse soutient cette proposition. L'AVS est notre principal système de protection sociale et, pour de nombreux·ses salarié·e·s, l'élément le plus important de la prévoyance vieillesse. Elle doit donc bénéficier d'un financement solide et les coûts supplémentaires liés à la 13e rente AVS doivent être couverts de manière durable. Cela renforce la confiance dans l'AVS. L'augmentation de la TVA de 0,4 point de pourcentage est une solution acceptable. La TVA ne sera pas augmentée sur les biens de première nécessité tels que les denrées alimentaires ou les médicaments. Pour les ménages à revenus faibles à moyens, l'augmentation prévue se traduira par des dépenses supplémentaires mensuelles comprises entre 7 et 13 francs. Les ménages à revenus élevés devraient en revanche dépenser environ 28 francs de plus par mois. Il s'agit donc d'un financement socialement acceptable de la 13e rente AVS.

Si la 13e rente AVS n'est pas financée, les caisses de l'AVS se videront rapidement. Les partisans d'un relèvement de l'âge de la retraite s'opposent délibérément à un financement solide et durable de la 13e rente AVS afin d'accroître, par une politique de caisses vides, la pression en faveur d'un relèvement de l'âge de la retraite. Cela toucherait avant tout les salarié·e·s qui ne peuvent pas se permettre de prendre une retraite anticipée.

Travail.Suisse s'engage en faveur d'une prévoyance vieillesse solide et fiable et préconise donc le financement de la 13e rente AVS par une augmentation modérée de la TVA.

Contexte

Oui à l'initiative pour une 13e rente AVS

En mars 2024, la population a clairement dit « oui » à l'introduction d'une 13e rente AVS. Le Conseil fédéral a alors rapidement élaboré un projet visant à mettre en œuvre cette 13e rente AVS.

La 13e rente AVS arrive

Le Parlement a décidé que la 13e rente AVS serait versée pour la première fois fin 2026, comme le demandait le texte de l'initiative. L'AVS dépensera ainsi environ 4 milliards de francs suisses supplémentaires par an à partir de décembre 2026 pour la 13e rente AVS.

Débat au Parlement

Le mode de financement de la 13e rente AVS a fait l'objet d'une controverse au Parlement. Le Conseil fédéral souhaitait augmenter la TVA et les cotisations salariales, tout en réduisant en contrepartie la part fédérale. Le Conseil national ne souhaitait qu'une augmentation temporaire de la TVA, jusqu'à l'entrée en vigueur de la prochaine réforme de l'AVS. Le Conseil des États, en revanche, prônait une solution combinée comprenant une augmentation modérée et illimitée des cotisations salariales et de la TVA. Finalement, le Parlement a approuvé un compromis visant à financer la 13e rente AVS par une augmentation modérée et illimitée de la TVA.

L'UDC et le PLR se sont opposés à tout financement de la 13e rente AVS. Ils souhaitent maintenir la pression pour relever l'âge de la retraite.

Votation obligatoire

Comme toute augmentation de la TVA nécessite une modification de la Constitution, qui doit à son tour être soumise à une votation populaire, nous voterons le 29 novembre sur le financement de la 13e rente AVS. Pour que le projet puisse être mis en œuvre, il doit être approuvé à la fois par la majorité de la population votante et par la majorité des cantons.

Situation financière de l'AVS

D'une manière générale, l'AVS repose sur des bases solides et sera en mesure de faire face à l'évolution démographique. Cependant, le versement de la 13e rente AVS à partir de décembre 2026 entraînera pour l'AVS des dépenses annuelles d'environ 4 milliards de francs. Ces dépenses continueront d'augmenter et dépasseront les 5 milliards de francs par an à partir de 2035. Afin d'éviter tout déséquilibre financier de l'AVS et de garantir à long terme que les retraité·e·s perçoivent chaque mois leur rente AVS, il est indispensable d'assurer un financement solide et durable de la 13e rente AVS.

Sources de financement de l'AVS

De manière générale, Travail.Suisse s'engage en faveur d'un financement socialement acceptable de l'AVS, reposant sur un financement mixte modéré composé de cotisations salariales, de contributions fédérales et de la TVA. Parallèlement, il convient toutefois d'envisager d'autres sources de recettes qui ne pèsent pas sur les assuré·e·s actifs·es (par exemple, les revenus issus de la fortune de la Banque nationale, un impôt sur les transactions financières ou un impôt modéré sur les successions). Ces dernières ne peuvent toutefois pas être mises en œuvre aussi rapidement. Étant donné que la 13e rente AVS sera versée pour la première fois dès fin 2026, un financement supplémentaire doit être trouvé rapidement.

Projet soumis au vote : financement de la 13e rente AVS par une augmentation modérée de la TVA

Cette augmentation modérée de la TVA constitue une solution de financement pouvant être mise en œuvre rapidement. Le taux normal devrait être relevé de 0,4 point de pourcentage, passant de 8,1 % à 8,5 %. Le taux spécial applicable à l'hébergement passerait de 3,8 % actuellement à 4,0 %. Le taux réduit de 2,6 % applicable aux biens de première nécessité, tels que les denrées alimentaires ou les médicaments, reste inchangé.

Une mise en œuvre socialement acceptable

Étant donné qu'il a été délibérément renoncé à augmenter le taux réduit applicable aux biens de première nécessité, il s'agit d'une mise en œuvre socialement acceptable de la hausse de la TVA : les petits revenus, qui consacrent une grande partie de leur budget aux biens de première nécessité, ne subiront qu'une charge supplémentaire minime. En revanche, les revenus plus élevés, qui consacrent davantage d'argent aux produits de luxe et autres biens non essentiels, supportent une part plus importante de la charge fiscale supplémentaire.

Selon les estimations de l'Administration fédérale des contributions, la hausse de la TVA entraîne une charge supplémentaire moyenne d'environ 180 francs par ménage et par an. Les répercussions varient toutefois en fonction du niveau de revenu : les ménages dont le revenu brut mensuel ne dépasse pas 4 600 francs doivent s'attendre, en moyenne, à des coûts supplémentaires d'environ 7 francs par mois. Pour les ménages dont le revenu se situe entre 6'700 et 9'400 francs, la charge supplémentaire estimée s'élève à environ 13 francs par mois. En revanche, les ménages

dont le revenu brut mensuel dépasse 13'400 francs devraient dépenser environ 28 francs de plus par mois.

Les consommateurs privés ne sont pas les seuls à payer la TVA

On oublie souvent que seuls environ 60 % des recettes de TVA proviennent des consommateurs·trices privé·e·s. Les propriétaires immobiliers, les banques et les compagnies d'assurance paient également de la TVA, qu'ils ne peuvent pas répercuter directement sur les consommateurs·trices, les clients et les locataires. Environ 10 % de la TVA est en outre payée par les touristes.

L'adoption du projet est essentielle pour la stabilité de l'AVS

Si l'augmentation de la TVA est acceptée lors de la votation populaire, le déficit de répartition de l'AVS pourra être réduit de moitié d'ici 2030, passant d'environ 2,7 à environ 1,2 milliard. La 13e rente AVS ne sera donc pas entièrement financée par la hausse de la TVA. Cela permettra toutefois de gagner le temps nécessaire pour trouver d'autres sources de financement. En cas de rejet du projet, des mesures bien plus drastiques risquent de devoir être prises.

Si l'augmentation de la TVA est rejetée, l'AVS se retrouvera confrontée à un déficit structurel. Le coût de la 13e rente AVS creuserait en très peu de temps un énorme trou dans les finances de la principale assurance sociale. En 2035, il manquerait déjà 35 milliards dans les caisses de l'AVS, ce qui entraînerait également une baisse des revenus d'intérêts du fonds de l'AVS. Pour rééquilibrer les finances à ce moment-là et garantir la pérennité de l'AVS à long terme, il faudrait prendre des mesures bien plus drastiques qu'une augmentation de la TVA de 0,4 point de pourcentage. Celles-ci auraient des conséquences nettement plus graves pour les salarié·e·s. Plus on tardera à trouver un financement supplémentaire, plus les besoins de financement seront élevés. La pression en faveur d'un relèvement de l'âge de la retraite s'intensifierait considérablement.

Contre-arguments

Les opposants au projet de financement supplémentaire de l'AVS avancent divers arguments contre celui-ci. Voici notre réponse :

« Des réformes structurelles sont nécessaires avant que l'AVS ne reçoive davantage de fonds. »

L'objectif inscrit dans la Constitution, à savoir la couverture des besoins vitaux par la rente AVS, n'est pas atteint aujourd'hui. En acceptant l'initiative populaire en faveur d'une 13e rente AVS, la population s'est donc clairement prononcée en faveur d'une extension des prestations de l'AVS. La demande de « réformes structurelles » ne signifie rien d'autre qu'un relèvement de l'âge de la retraite. Cela reviendrait à une réduction des prestations et serait en contradiction flagrante avec la décision populaire.

« La TVA est un impôt antisocial qui pèse particulièrement sur les petits et moyens ménages. »

Le fait de ne pas augmenter le taux réduit de TVA sur les biens de consommation courante garantit une mise en œuvre socialement acceptable : les faibles revenus ne sont que très légèrement grevés, tandis que les revenus plus élevés contribuent davantage en raison de leurs dépenses en biens non essentiels. Selon l'Administration fédérale des contributions, la charge supplémentaire moyenne s'élève à environ 15 francs par ménage et par mois. Elle s'élève à environ 7 francs par mois pour les ménages à faibles revenus, à environ 13 francs pour les ménages à revenus moyens et à environ 28 francs pour les ménages à revenus élevés.

« Les jeunes actives·fs doivent payer des impôts supplémentaires pour financer les retraites des retraité·e·s. Le contrat entre générations est menacé. »

Les jeunes actives·fs ne sont pas les seuls à consommer des biens, les retraité·e·s le font également. Avec une augmentation de la TVA, les retraité·e·s participent donc elles et eux aussi – contrairement à d'autres mécanismes de financement – au financement des 13e rentes AVS.

« La TVA affaiblit l'économie et freine la croissance économique. »

Les études en la matière ne s'intéressent qu'aux effets de la TVA. Elles occultent toutefois le fait que les 13e rentes AVS ainsi financées renforcent la demande intérieure, car les retraité·e·s disposent de plus d'argent pour consommer. Cela a une influence positive sur la croissance économique.

« La TVA nuit au commerce de détail, au tourisme et à la restauration. Elle stimule le tourisme d'achat. »

Le taux réduit de TVA de 2,6 % applicable aux biens de première nécessité, tels que les denrées alimentaires ou les médicaments, ne sera pas augmenté dans le cadre de ce projet. Par conséquent, dans le commerce de détail, seuls les biens soumis au taux normal sont concernés. Celui-ci est augmenté de 0,4 point de pourcentage. Le taux spécial applicable à l'hôtellerie n'est lui aussi augmenté que modérément, de 0,2 point de pourcentage. Il s'agit donc d'une hausse modérée de la TVA. Celle-ci reste ainsi nettement inférieure à celle de nos pays voisins en comparaison européenne.

« L'AVS est suffisamment financée : elle a dégagé un excédent de 4,4 milliards en 2025. »

Notre réponse : l'AVS repose actuellement sur des bases solides. À partir de 2026, l'AVS devra toutefois faire face à environ 4 milliards de dépenses supplémentaires par an, ce qui, sans financement supplémentaire, creusera un trou considérable dans ses finances. Si un financement n'est pas trouvé rapidement, il manquerait déjà 35 milliards dans les caisses de l'AVS en 2035, ce qui entraînerait également une baisse des revenus d'intérêts du fonds de l'AVS. Pour rééquilibrer les finances et garantir la pérennité de l'AVS à long terme, il faudrait alors prendre des mesures bien plus drastiques, qui se feraient beaucoup plus sentir pour les salarié·e·s. La pression en faveur d'un relèvement de l'âge de la retraite s'intensifierait considérablement.

« Ce financement n'est pas suffisant. Il ne couvre qu'une fraction du coût de la 13e rente AVS. »

Si l'augmentation de la TVA est acceptée lors de la votation populaire, le déficit du régime par répartition de l'AVS pourra être réduit de moitié d'ici 2030, passant d'environ 2,7 milliards à environ 1,2 milliard. La 13e rente AVS ne sera donc pas entièrement

financée par l'augmentation de la TVA. Cela permettra toutefois de gagner le temps nécessaire pour trouver d'autres sources de financement.